

Approbation du compte financier 2024 de la Ville de Cannes

Capacité d'autofinancement historique et diminution record de la dette communale : Cannes démontre la voie de la performance publique et baisse les impôts en 2025

Les comptes de la Ville pour l'exercice 2024 valident les efforts colossaux de gestion et la stratégie budgétaire cannoise menée depuis 2014 par David Lisnard. La capacité d'autofinancement nette atteint un nouveau record et s'établit à près de 56 millions d'euros. Multipliée par dix en dix ans, elle témoigne de la gestion rigoureuse et efficace des deniers publics. Par ailleurs, la dette communale continue de diminuer fortement, avec une réduction de -6 millions d'euros pour un total de -76,59 millions d'euros depuis 2014. La municipalité a également investi 74,14 millions d'euros pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité de la ville.

Grâce à cette trajectoire financière vertueuse et aux économies de fonctionnement réalisées, la Mairie de Cannes absorbe les ponctions faramineuses décidées unilatéralement par l'État, protège les contribuables d'aujourd'hui et de demain et dynamise la ville. Surtout, elle baisse les taux communaux des impôts locaux en 2025 pour redonner du pouvoir d'achat aux Cannois. Une démonstration constante de performance publique.

« En 2024, la Mairie de Cannes a poursuivi sa trajectoire rigoureuse d'assainissement des comptes publics. La dette communale a baissé de -6 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont diminué en euros constants, ce qui est une prouesse au vu des charges et augmentations qui nous sont imposées. Par ailleurs, 74 millions d'euros d'investissements ont été réalisés pour dynamiser la ville et renforcer son attractivité. La capacité d'autofinancement nette s'établit à 55,92 millions d'euros, record historique. Ces résultats remarquables, issus de la stratégie financière méthodique et responsable appliquée depuis 2014 par la Mairie de Cannes, démontrent les efforts colossaux d'économie et de rationalisation réalisés par les équipes municipales, malgré l'enchaînement de crises et les sur-prélèvements de l'État sur les finances communales. Ils nous permettent de baisser les taux communaux des impôts locaux en 2025 et de rendre 3,6 millions d'euros de revenu disponible aux contribuables cannois. En outre, ils traduisent notre volonté d'agir avec efficacité pour conjuguer performance publique, dynamisme économique, bien-être des habitants et protection des générations futures. »

David Lisnard, maire de Cannes

La voie de la performance publique au service des Cannois d'aujourd'hui et de demain

Depuis 2014, la Mairie de Cannes s'astreint à appliquer les principes fondamentaux de la « **rigueur bénéfique** », instaurés par David Lisnard : **réaliser des économies de fonctionnement, augmenter la productivité des agents, baisser la dette communale, pratiquer la totale sobriété fiscale, investir sur les équipements et les espaces publics, améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des équipes.**

Sur l'exercice 2024, ces efforts titanesques et constants d'économies de gestion ont permis à la municipalité de :

- **poursuivre la baisse de la dette communale de -6 millions d'euros (-76,59 millions d'euros depuis 2014 pour atteindre 178,40 millions d'euros au 31 décembre 2024).** La capacité de désendettement s'établit à **2,44 années**, soit un niveau largement inférieur au seuil d'alerte des 12 années fixé par l'État. Des renégociations permanentes ont permis d'établir le taux moyen de l'encours de la dette à **2,25% en 2024** ;
- **digérer les ponctions pharamineuses de l'État et pertes de Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014** qui pèsent sur les finances communales à hauteur de **157,5 millions d'euros à fin 2024** ;
- **diminuer les dépenses de fonctionnement de -0,71% en euros constants**, malgré l'évolution des dépenses courantes de la Ville, due notamment aux effets inflationnistes qui ont perduré sur les denrées alimentaires, l'énergie et en raison des mesures nationales qui pèsent sur les charges de personnel. Parallèlement, **les recettes de fonctionnement 2024 ont connu une progression de +5,92% à périmètre constant.** Ainsi, une nouvelle fois et malgré les crises successives (Covid-19, Ukraine, inflation, énergie), **l'exercice budgétaire 2024 de la Mairie de Cannes n'a pas connu d'effet de ciseaux, cela pour la 11^e année consécutive**, grâce au travail d'anticipation, de gestion et de recherche constante d'économies mené par l'équipe municipale ;

- **pratiquer une stricte sobriété fiscale pour la onzième année consécutive**, conformément aux engagements pris devant les Cannois : **aucune augmentation des taux communaux** des impôts locaux, **aucune réduction des différents abattements** proposés en faveur des résidences principales et des personnes porteuses d'un handicap notamment, **aucune surtaxe d'habitation** sur les résidences secondaires et **aucune fiscalité additionnelle** intercommunale sur le foncier pour les ménages, ce qui est unique en France¹. La sobriété fiscale est un pilier immuable de la stratégie financière cannoise **pour protéger les contribuables et préserver le pouvoir d'achat**. L'argent des contribuables est **respecté, prélevé** avec précaution et **utilisé** avec précision. Il est même rendu aux Cannois quand cela est possible puisqu'en 2025, la Mairie de Cannes baisse de -3,6% les taux communaux des impôts locaux ;
- **d'obtenir une importante capacité d'autofinancement nette pour réaliser les dépenses d'équipements 2025**. Celle-ci s'établit à **55,92 millions d'euros – record absolu – contre 5,48 M€** en 2014. Depuis l'élection de David Lisnard et l'engagement de sa politique de « rigueur budgétaire », **la capacité d'autofinancement de la Ville a été quasiment multipliée par dix depuis 2014** ;
- **d'investir 74 millions d'euros pour la qualité de vie, la solidarité et la compétitivité de Cannes tout en poursuivant l'effort de diminution de la dette communale**. Ce montant a notamment été consacré à l'embellissement de Bocca-centre (13 M€), l'aménagement du Centre d'Art Contemporain la Malmaison (5,9 M€), la réhabilitation complète du marché Forville (4,8 M€), l'embellissement de la Croisette (2,2 M€), la modernisation du Palais des Festivals et des Congrès (2,1 M€), la construction de la résidence autonomie Saint-Louis (2,1 M€), le plan de lutte contre la chaleur dans les écoles et les crèches (2 M€), l'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux pour actifs dans les secteurs Prado, République et Mimont (1,9 M€), la rénovation des Allées de la Liberté (1,3 M€), la poursuite du plan églises (1,2 M€), la création de la salle des fêtes multifonctionnelle à La Bocca (1,2 M€), la poursuite du programme de renouvellement urbain « Nouvelle Frayère » (1 M€) ou encore à l'extension du gymnase des Mûriers (1 M€). Entre 2014 et 2024, **650 millions d'euros** ont été investis par la Mairie de Cannes.

Par sa constance et sa stratégie budgétaire vertueuse, la Mairie de Cannes démontre qu'il est possible de réduire la dette, de protéger les contribuables et d'apporter de la performance publique tout en investissant massivement. Cette trajectoire financière est d'autant plus remarquable que Cannes :

- **est fortement pénalisée par les décisions financières unilatérales de l'État** ;
- **assume les nombreuses charges de centralité de son bassin de vie**, ainsi que **les exigences d'une destination touristique mondiale** face à des villes comme Miami, Barcelone, Sydney ou Dubaï, ce qui nécessite des équipements de haut niveau ;
- **connaît de grandes disparités sociales**, avec **un taux de pauvreté élevé** depuis des décennies, de six points supérieurs à la moyenne nationale (21% contre 14,5%), deux quartiers en politique de la ville et un projet de renouvellement urbain mené avec l'ANRU ;
- **assure une politique exigeante face aux risques majeurs et assume le coût des inondations dévastatrices de 2015 et 2019**.

En 2024, comme depuis 2014, Cannes amplifie la voie de la performance publique avec une finalité : le bien commun des Cannois d'aujourd'hui et de demain.

¹ Sur les 253 intercommunalités à fiscalités propres que compte le pays, seules trois n'ont pas créé de fiscalité additionnelle sur les ménages, dont Cannes qui est la seule Communauté d'agglomération dans ce cas (les deux autres sont des entités beaucoup plus petites, de type Communauté de communes).